Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212202543-20261105-DELIB20261102-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE PRAT DU JEUDI 05 NOVEMBRE 2026 à 20H00.

Le jeudi cinq novembre deux mille vingt-six à 20h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de PRAT sous la Présidence de Monsieur Michel EVEN, Maire de PRAT.
Membres en exercice : 15 *Convocation du : 30.10.2026*
Membres présents : 13
Secrétaire de séance : Julie LE BESCONT.

Etaient présents : Michel EVEN - Julie LE BESCONT - Jean-Yves CAVAN -Virginie FAUCHÉ - Danielle LE HOUEROU - Anne-Louise PRIGENT - Thierry LE BOUBENNEC - Nicolas LE CALVEZ - Aurélie GRÔNE - Guillaume LARHANTEC - Pauline PRIGENT - Angélique NICOLAS - Romain LE GRAND formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Yves LE BIHAN - Joël AMIGON.

DELIBERATION n° 2026.05.11-02

Objet : Aménagement du bourg - demande de subvention Conseil Départemental au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux d'Aménagement du Bourg phase 3 vont être effectués sur le domaine public départemental, RD 74, RD 93 et RD21.

Monsieur le Maire informe que la commune peut solliciter une subvention pour ces travaux au titre des amendes de Police : Aménagements des carrefours et du centre bourg pour faire ralentir les véhicules et sécuriser les intersections ; Aménagement de circulations douces, voies piétonnières ; Mise en place d'équipements de sécurité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE Le Maire à demander une subvention de 50 000 € au titre des amendes de police auprès du Département des Côtes d'Armor pour les aménagements de sécurités envisagés sur les RD 74, RD 93, RD 21 et les Voies Communales 68 et 82.
- AUTORISE Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSUS.

La Secrétaire de séance
Julie LE BESCONT

Le Maire,
Michel EVEN



